

Ce que le Coronavirus (COVID-19) signifie pour les travailleuses et travailleurs du transport en commun et du transport ferroviaire voyageurs?

le 21 mars 2020

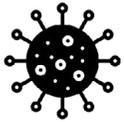
À propos des secteurs du transport en commun et du transport ferroviaire voyageurs

Unifor représente près de 9 700 travailleuses et travailleurs du transport routier de passagers au Canada, y compris les travailleurs des transports urbains, les chauffeurs de taxi, les travailleurs des navettes et des autobus interurbains. En outre, 2 300 de nos membres travaillent dans le secteur du transport ferroviaire voyageurs, notamment ceux du service ferroviaire national VIA Rail et du chemin de fer Ontario Northland. Transportant environ six millions de passagers par an, nos systèmes de transport en commun et notre service ferroviaire national jouent un rôle essentiel pour soutenir notre économie, relier nos communautés et garantir au public un moyen de transport sûr, abordable et accessible.

La vulnérabilité des secteurs du transport en commun et du transport ferroviaire voyageurs à la COVID-19

Nos membres du secteur du transport en commun et du transport ferroviaire voyageurs travaillent en contact étroit avec le public et sont sur la première ligne face à cette pandémie, en veillant à ce que les gens se rendent en toute sécurité là où ils doivent être. Toutefois, en raison de cette exposition constante au public, les travailleuses et travailleurs des transports routiers et ferroviaires de passagers courent un risque plus élevé de contracter et de propager le virus. Les travailleuses et travailleurs et les conducteurs sont également exposés au risque en raison des personnes qui sont malades, consciemment ou non, puisque les passagers des transports en commun ne sont pas contrôlés par rapport à ceux de certains aéroports et terminaux ferroviaires. En outre, l'absence de congés de maladie payés autorisés par les provinces dans de nombreuses juridictions laisse souvent les travailleuses et travailleurs sans autre choix que de prendre le transport en commun lorsqu'ils sont malades, tandis que ceux qui n'ont pas de véhicule personnel n'ont guère d'autres moyens de se déplacer.

En termes d'impacts économiques, nous constatons déjà la réduction et l'élimination de lignes de service chez VIA en raison des appels de plus en plus nombreux à rester à la maison et à limiter les déplacements. La fermeture des frontières et l'interdiction des voyages internationaux auront également des répercussions importantes sur les

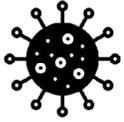


chauffeurs de taxi et de limousine qui dépendent d'un flux constant de passagers en provenance des aéroports et des terminaux ferroviaires. Nous constatons également que de plus en plus de personnes évitent les transports en commun, car un nombre croissant de lieux de travail et d'entreprises ferment temporairement leurs portes, ce qui diminue les services sur les lignes de transport urbain et des déplacements interprovinciaux. Tout cela entraîne des réductions d'emplois et de salaires pour les travailleuses et travailleurs qui ne feront que s'aggraver à mesure que la crise se prolongera.

Ce que les sections locales du secteur du transport en commun et du transport ferroviaire voyageurs devraient considérer

En tant que syndicat, nous devons veiller à ce que toutes les précautions soient prises par les employeurs et les gouvernements pour maximiser la santé et la sécurité de nos membres tout en protégeant les salaires perdus par les travailleuses et travailleurs en raison des perturbations de l'emploi.

- Les travailleuses et travailleurs et les opérateurs doivent avoir accès à des équipements de protection appropriés, tels que des gants et des masques, ainsi qu'à des équipements de désinfection des mains et à des stations de nettoyage. Les employeurs doivent veiller à ce que tous les véhicules, bus et voitures soient rigoureusement nettoyés et désinfectés après chaque quart de travail, en accordant une attention particulière aux zones et surfaces les plus susceptibles d'entrer en contact avec les travailleurs et les conducteurs .
- Nous devons garantir une protection salariale complète pour tous les travailleurs et travailleuses des transports en commun en cas de fermeture ou de ralentissement de l'activité dans l'ensemble du secteur.
- Veiller à ce que les travailleuses et travailleurs qui se déclarent malades, sont en quarantaine ou en auto-isolément, reçoivent une aide au revenu complète, et éliminer l'obligation de fournir une note du médecin. Un congé payé avec protection de l'emploi doit également être prévu si un travailleur doit s'occuper d'un membre de sa famille malade ou en quarantaine.
- Tous les travailleurs et travailleuses doivent avoir accès à des jours de maladie payés et à des prestations de maladie de l'assurance-emploi afin d'éliminer la nécessité de se rendre sur leur lieu de travail.
- Les chauffeurs de taxi et de limousine d'aéroport paient souvent des frais d'exploitation mensuels substantiels, tels que l'assurance et le loyer du stand. Nous demandons que ces coûts supplémentaires soient suspendus afin d'alléger la charge financière des chauffeurs.
- Nous devons mettre en œuvre des protocoles clairs d'hygiène personnelle, notamment le nettoyage régulier des uniformes, l'encouragement à la distanciation physique des passagers et des collègues de travail lorsque cela est possible et des mesures de sécurité pour faire face aux passagers physiquement abusifs et violents.



Ce que le syndicat attend des employeurs et du gouvernement:

- L'accès à des équipements de protection appropriés et à des stations de lavage des mains;
- Nettoyage et désinfection rigoureux des véhicules;
- Protocoles stricts d'hygiène personnelle et de distanciation des passagers;
- Supprimer l'exigence d'une note de médecin pour demander des indemnités de congé de maladie et l'accès aux jours de maladie payés pour tous les travailleurs;
- Protection intégrale des salaires et allègement des frais d'exploitation pour les chauffeurs.

Unifor a lancé un guichet d'information pour les membres sur la pandémie à unifor.org/COVID19fr et encourage les membres à consulter régulièrement le site pour les mises à jour.

Abonnez-vous à Unilien, l'infolettre hebdomadaire nationale du syndicat, à l'adresse unifor.org/sabonner et téléchargez l'application mobile d'Unifor sur votre téléphone intelligent.